

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement Eau
Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Châlons en Champagne, le 17 septembre 2013

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à une demande de permis de construire
présentée par la société L'Immobilière Leroy-Merlin France
en vue de l'édification sur le territoire de la commune de Cormontreuil
zone des Blancs Monts
d'un magasin de vente de produits et services de bricolage
(transfert du magasin actuel situé zone des Parques)

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 21 octobre au mercredi 20 novembre 2013 inclus** par arrêté préfectoral n° 2013 DIV ENQ 13 du 17 septembre 2013 sur la demande de permis de construire présentée le 22 février 2013 (reçue à la mairie de Cormontreuil le 5 mars 2013) par la société L'immobilière Leroy Merlin France, dont le siège social est situé rue Chanzy -Lezennes- 59712 Lille cedex 9, en vue de l'édification sur le territoire de la commune de Cormontreuil, zone des Blancs Monts, d'un magasin de vente de produits et services de bricolage (transfert du magasin actuel situé zone des Parques)

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact, relatifs à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé à la mairie de Cormontreuil aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr.

M. Claude BERGE, agriculteur en retraite, domicilié 57, route de Rethel – 51110 Isles-sur-Suippe désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, siègera à la mairie de Cormontreuil afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le lundi 21 octobre 2013 de 14 h 00 à 16 h 00
- le samedi 9 novembre 2013 de 10 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 20 novembre 2013 de 14 h 00 à 16 h 00.

M. Christian TREVET, officier préventionniste de sapeurs-pompiers professionnels en retraite, domicilié 20, rue Arlette Rémia - 51100 REIMS , désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

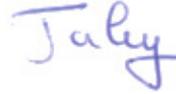
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de Cormontreuil.

Le Maire de Cormontreuil est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la société L'immobilière Leroy Merlin France, en vue de l'édification sur le territoire de la commune de Cormontreuil, zone des Blancs Monts, d'un magasin de vente de produits et services de bricolage.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit auprès de Mme Elodie Bertheault, société L'immobilière Leroy Merlin France, - rue Chanzy -Lezennes- 59712 Lille cedex 9 soit auprès de la Direction départementale des territoires, service urbanisme – cellule urbanisme de Reims – 28, Boulevard Lundy – 51100 Reims ou service environnement, eau et préservation des ressources – Cellule Procédures Environnementales - 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51000 Châlons-en-Champagne.

Pour le préfet
La Chef de Cellule Procédures Environnementales



Bernadette FABRY